

ID: 039-213903024-20241206-2024_D032-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOUVATANGE

SEANCE DU 06 décembre 2024

Nombre:

- de conseillers en exercice :
- de membres présents :
- de votants :

4

7

Date de convocation:

27/11/2024

Date d'affichage:

11/12/2024

N° de délibération :

032-2024

L'an deux mil vingt quatre, le six décembre à 14h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

<u>Présents</u>: Martial MATZ, Valérie BIDAL, Nicolas VUILLEMENOT, Gérome FASSENET, Mickaêl REBILLET (arrivé à 20h15)

Absents excusés: Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD

Secrétaire de séance : Valérie BIDAL

Objet: Contrat agent d'entretien

Vu le contrat de l'agent d'entretien arrivant à échéance au 12 décembre 2024.

Considérant que cela fait 6 ans que Madame BOURQUIN travaille pour la commune, il est donc impossible de renouveler son contrat en CDD.

Considérant qu'il convient soit de la titulariser soit de lui proposer un CDI.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur le travail de cet agent, par 5 voix : - décide pour d'établir un CDI à compter du 13/12/2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire Valérie BIDAL Le Maire Martial MATZ